

responsabilité des banques en question

ance, la jurisprudence fait défaut et le degré de vigilance des agences varie de l'une à l'autre

ans un cas, un conseiller bancaire alerte sa cliente dès le premier virement. Dans une autre affaire, le r n'intervient jamais, alors client envoie 40 000 euros compte, tout juste créé, d'une Lituanie. A en croire les témoignages de plusieurs dizaines de s recueillis par *Le Monde* cadre de l'enquête « Scam », portant sur des centres spécialisés dans les arnaques faux placements, il n'y a ment de logique dans la manœuvre des banques françaises tant, plus ou moins bien, les amateurs de ces escroqueries. Les banques tricolores semblent être plus efficaces que la de leurs homologues européens pour détecter les fraudes. Les banques eux-mêmes qui le disent. « Il n'y a pas de système bancaire fiable, avec un taux de blocage de 55 %-60 % », écrit par exemple un expert sur un important groupe de Telegram, dans lequel il a pu pénétrer sous une identité. Mais les règles intermédiaires déclenchent des alertes, même la sensibilisation des clients, semblent varier largement selon les banques, et même l'abandon à l'autre au sein même enseigne. Sollicitée à ce sujet la Fédération bancaire française a pas souhaité s'exprimer. Les victimes de ces escroqueries sont nombreuses et espèrent récupérer au moins une partie de leurs pertes. Elles déposent une plainte contre la banque pour manquement à ses obligations de vigilance. Mais la légalité comme la jurisprudence ne sont pas vraiment favorables aux victimes. Pour démontrer un manquement, les victimes doivent prouver qu'il y a eu « une anomalie manifeste, par exemple le fait qu'un RIB n'est pas conforme et que la banque ne l'a

pas détecté, ou une anomalie intellectuelle, par exemple si la banque a validé une transaction vers une société qui est sur la liste noire de l'Autorité des marchés financiers », détaille Maude Hupin, avocate à Paris et spécialiste du droit bancaire. La plupart des cas ne sont pas aussi évidents.

« C'est un peu le tirage au sort du Loto, regrette l'avocat Arnaud Delomel, dont le cabinet, à Rennes, est spécialisé dans l'accompagnement des victimes d'escroqueries. Tout dépend du point de vue du magistrat, même si on constate qu'il y a de plus en plus de juges ouverts à une condamnation de la banque. » Il regrette par ailleurs l'absence d'« une jurisprudence figée, qui donnerait des points de repère pour savoir dans quelles situations la responsabilité de la banque peut être engagée. Aujourd'hui, ça n'est pas du tout le cas, notamment parce que c'est un type de contentieux encore assez neuf ». Sans compter que les procédures restent relativement rares, nombre de victimes ne portant pas plainte, par honte ou par méconnaissance de leurs droits.

Tâche compliquée

Plus, peut-être, qu'une évolution du droit, des mesures simples et peu coûteuses pourraient être généralisées par les banques pour limiter les escroqueries, estime Maude Hupin : « Certaines banques en ligne vous demandent, lorsque vous ajoutez un bénéficiaire de virement, si c'est une personne que vous ne connaissez que par une messagerie en ligne comme WhatsApp, pour vous alerter sur le risque d'escroquerie. Lorsqu'on engage l'épargne qu'un client a accumulée durant toute une vie, ça ne semblerait pas exagéré de leur faire remplir un questionnaire simple, pour les alerter sur le risque de fraude ! »

La tâche est aussi parfois compliquée par la manière dont les escrocs des centres d'appels manipulent leurs cibles pour leur faire croire que

**POUR LES VICTIMES
DE CES ARNAQUES,
DÉPOSER UNE PLAINTÉ
CONTRE LA BANQUE
POUR MANQUEMENT
À SES OBLIGATIONS
DE VIGILANCE
EST BIEN SOUVENT
LE SEUL RECOURS**

leur banque joue contre leurs intérêts. Dans un échange par e-mail consulté par *Le Monde*, un opérateur explique à sa victime, sur un ton un peu complotiste, que les banques n'aiment pas les cryptomonnaies. Alors quand la banque demande à son client de signer une décharge pour procéder à un important virement vers une plateforme d'achat de cryptomonnaies, la victime y voit une confirmation. « Du jamais-vu pour un virement, écrit-elle. Ils n'ont pas l'air d'aimer l'achat de crypto... »

Pris dans l'engrenage de l'escroquerie, « vous n'écoutez personne, pas même votre fille ou les gendarmes », explique, amère, une victime française qui a perdu environ 45 000 euros après avoir sciemment « berné le Crédit agricole car il bloquait [s]es virements » vers les comptes des escrocs. Lorsque la banque se fait trop méfiante, les escrocs encouragent leurs victimes à acheter des cryptomonnaies sur de grandes plateformes, pour pouvoir « investir » plus facilement des sommes qu'elles ne reverront jamais.

Reste que dans de nombreux cas, les banques ne jouent pas du tout leur rôle de garde-fou. Une femme qui s'est fait soutirer plus de 190 000 euros explique par exemple

au *Monde* qu'elle se rendait « à la banque pour faire les virements à la main, comme il s'agissait de grosses sommes », sans que son agence n'intervienne ni ne pose de questions. Une autre a aggravé ses pertes après avoir succombé à un *recovery scam*, un deuxième niveau d'escroquerie dans lequel la victime d'une première arnaque est contactée par une pseudo-« agence » qui assure pouvoir récupérer la mise perdue contre rémunération. « J'en ai parlé à mon conseiller bancaire, il m'a dit : "Vous pouvez toujours tenter." » La « tentative » lui a coûté 20 000 euros.

Le cas Revolut

Il y a enfin un cas particulier : Revolut. La banque en ligne britannique, qui connaît un succès en France avec 3 millions de clients revendiqués, était activement promue par les escrocs des centres d'appels du réseau Saphir, sur lequel *Le Monde* et ses partenaires ont enquêté. Lorsque les banques de leurs cibles bloquaient les virements, les arnaqueurs les incitaient à ouvrir plutôt un compte courant chez Revolut et d'y transférer leur argent pour procéder à d'importants achats de cryptomonnaies, qui étaient ensuite siphonnés.

Sollicitée, la banque assure prendre « extrêmement au sérieux la fraude et les risques posés par les escroqueries sophistiquées menées par des criminels organisés ». L'entreprise dit avoir mis en place « un ensemble d'outils élaborés de détection des crimes financiers », comprenant « un système de surveillance des transactions continuellement amélioré grâce à la science des données et à des outils de machine learning ». L'entreprise estime par ailleurs que la relative inaction des réseaux sociaux, sur lesquels circulent les publicités pour ces arnaques, « fait porter un lourd poids sur les banques, qui sont souvent la seule ligne de défense » des particuliers. ■

DA. L. ET FL. RE.